conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Code du produit : 061319C20

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH

Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de

. FDS : msds.eckart@altana.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

\*

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cuivre

## 2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Nom de la substance : cuivre

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE	RÈGLEMENT (CE)	(% w/w)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version Date de révision: 2.0 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

	NoIndex Numéro d'enregistrement	No 1272/2008	
cuivre	7440-50-8 () 231-159-6 01-2119480154-42	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 50 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022

Date de la première version publiée:

01.03.2018

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Poudre spéciale contre les feux métalliques

Sable sec

poudre ABC

Moyens d'extinction

inappropriés

Eau

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS:

102000029248

Date d'impression: 03.03.2022

Date de la première version publiée:

01.03.2018

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

étiquetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

Éviter la formation de poussière.

manipulation sans danger

Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Éviter la formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas fumer. Se

laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir

à l'écart des produits tabagiques.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas

stocker à la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage

en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le

produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Туре		
		d'exposition)		
cuivre	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m3	FR VLE
			(Cuivre)	
Information	Valeurs limites indicatives			
supplémentaire				
		VME (Poussière)	1 mg/m3	FR VLE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

			(Cuivre)	
Information supplémentaire	Valeurs limit	es indicatives		
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limit	es indicatives		

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cuivre	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

		•
Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cuivre	Sol	65,5 mg/kg
	Eau douce	0,0078 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	Sédiment marin	676 mg/kg
	STP	0,230 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Cuir

Remarques : Gants en cuir Le choix d'un gant approprié ne dépend pas

seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il

doit en être tenu compte. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022

Date de la première version publiée:

01.03.2018

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Chaussures de sécurité

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

Respirateur avec un filtre à poussière

Filtre P1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

Couleur : cuivre

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 2.597 °C

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Solides combustibles

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

Température d'incandescence. : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure

/ Limite d'inflammabilité

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / : Donnée non disponible

Limite d'inflammabilité

inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS:

102000029248

Date d'impression: 03.03.2022

Date de la première version publiée:

01.03.2018

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Donnée non disponible

## 10.5 Matières incompatibles

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air

humide

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Composants:

#### cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **Composants:**

#### cuivre:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Remarques: Irritation des yeux

#### Composants:

#### cuivre:

Résultat: Irritation des yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

cuivre:

Remarques: Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

**Composants:** 

cuivre:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique)

: 10

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

Très toxique pour les organismes aquatiques.

effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

#### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### Composants:

#### cuivre:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

: 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

Le code européen des

déchets

10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de

broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR** : UN 3077 **IMDG** : UN 3077

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022

Date de la première version publiée:

01.03.2018

**IATA** : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Poudre de cuivre)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Copper metal powder)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Copper metal powder)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

Remarques : IMDG Code segregation group 7 - Heavy metals and their

salts

IATA (Cargo)

Instructions de : 956

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

IATA (Passager)

Instructions de : 956

conditionnement (avion de

igne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour

: oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin

: oui

IATA (Passager)

Dangereux pour

oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour

: oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pour des conditionnements simples  $\leq 5L/5$  kg, ou des

combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7

IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation** 

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

**RUBRIQUE 16: Autres informations** 

Texte complet pour autres abréviations

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS:

102000029248

Date d'impression: 03.03.2022

Date de la première version publiée:

01.03.2018

marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB -Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **STANDART Lac L 900 Feu rouge Cuivre en poudre**

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2019

Numéro de la FDS: 102000029248

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

01.03.2018